

THEME 1	
Réussir, du collège au lycée	
RAPPORTEURS	
Sandrine Charrier, Claire Guéville, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahamalani	
<u>SOMMAIRE</u>	
INTRODUCTION	
<ul style="list-style-type: none">• Les ambitions du SNES-FSU pour le second degré p. 3 Une formation et une qualification pour tous <ul style="list-style-type: none">• Fiche 1 Un droit au lycée pour tous p. 4• Fiche 2 Cohérence du second degré p. 4• Fiche 3 Structure collège, lycées, formations supérieures, apprentissage p. 5• Fiche 4 L'éducation et la formation tout au long de la vie : relever les défis p. 6 Le défi d'enseigner aujourd'hui <ul style="list-style-type: none">• Fiche 5 Une école inclusive ? p. 6• Fiche 6 Hétérogénéité et différenciation-diversification p. 7• Fiche 7 Contenus, programmes, pratiques p. 7-8• Fiche 8 Évaluation p. 8• Fiche 9 Le numérique p. 8• Fiche 10 Service public d'éducation et territoires p. 9• Fiche 11 Éducation prioritaire, p. 9 Comment y parvenir : la mobilisation des personnels <ul style="list-style-type: none">• Fiche 12 Les personnels face aux prescriptions p. 10	

<ul style="list-style-type: none">• Fiche 13 La vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension p. 10-11• Fiche 14 La psychologie dans l'éducation et l'orientation p. 11	
INTRODUCTION	
Les ambitions du SNES pour le second degré	
<p>0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire.</p> <p>Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. Ils se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit</p>	

<p>continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la Sixième à la Terminale, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.</p>	
<p>0.2. Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice.</p> <p>Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents.</p> <p>Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein.</p>	<p>Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 16-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention en lien étroit avec les co-psy et les Dcio, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents. Le droit au retour en formation initiale, texte interministériel, n'est dans la réalité qu'assuré par les CIO de l'Éducation nationale sans aucun moyen supplémentaire.</p> <p>Pour que les jeunes puissent faire valoir leur droit à un retour en formation (décret interministériel déc. 2014), il est nécessaire de créer plus de places dans les voies technologiques, professionnelles, davantage d'heures d'enseignements pour construire des modules adaptés, davantage de postes de Co-psy et Dcio.</p> <p>Les PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui au Décrochage scolaire), sous la responsabilité des DCIO et des missions locales, doivent avoir les moyens de proposer des voies de formations diversifiées et conduisant à une qualification professionnelle.</p>

	<p><i>Mais elle ne doivent pas être l'occasion pour les Régions d'imposer leur vision de l'orientation et des « bonnes pratiques aux co-psy. Les animateurs des Psad non formés actuellement, ne doivent pas se substituer au travail des co-psy.</i></p> <p><i>Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être présentés comme le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes gènèrent eux même du décrochage scolaire.</i></p> <p><i>La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein. Des pistes de réflexion existent. Elles sont notamment exposées dans des travaux de chercheurs sur lesquels le SNES-FSU doit s'appuyer pour convaincre les enseignants de leur capacité à faire réussir tous les élèves. Les travaux et propositions des chercheurs, par exemple ceux du GRDS (Groupe de Réflexion sur la Démocratisation Scolaire) méritent d'être diffusés.</i></p>
<p>0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé.</p>	<p>0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé. <i>Le SNES-FSU réaffirme la primauté du service public d'éducation sur l'enseignement privé et exige que le financement de l'État soit exclusivement consacré à l'école publique.</i></p>
<p>0.4. Le service public d'éducation doit lutter contre toutes les inégalités et les ségrégations. Les conditions d'enseignement et d'encadrement doivent être améliorées, en particulier dans les territoires où la difficulté est avérée,</p>	<p>Le service public d'éducation doit lutter contre toutes les inégalités et les ségrégations. <i>Il doit aussi permettre aux élèves de tous milieux de développer des ambitions au travers d'enseignements</i></p>

<p>notamment les DOM et les COM, sur la base de critères définis nationalement après concertation, reconnus et partagés par tous, en dehors de toutes contraintes d'ordre budgétaire.</p>	<p><i>exigeants et permettant une ouverture culturelle et une offre diversifiée (langues anciennes, bilingue...), et ce dans tous les établissements.</i> Les conditions d'enseignement et d'encadrement doivent être améliorées, ...</p>
<p>0.5. Des conditions de travail et d'étude motivantes, une reconnaissance financière du niveau de qualification des personnels, des effectifs permettant l'écoute et la prise en charge des classes dans de bonnes conditions, la constitution d'équipes pluri professionnelles de suivi complètes, une vie sereine dans les établissements, où chacun est acteur des formations et où chaque jeune trouve les éléments de référence et les ouvertures nécessaires : tel doit être le second degré.</p>	
<p>Fiche 1</p>	
<p>Un droit au lycée pour tous</p>	
<p>1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.</p>	
<p>1.2. L'ensemble des disciplines et parcours doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus</p>	

<p>collectivement. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de formation pour tous les jeunes.</p>	<p>Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation, <i>et notamment d'assurer un meilleur accès (en termes de capacité d'accueil et de diversité des formations au sein d'un département) à une voie professionnelle ambitieuse qui doit être, au même titre que les voies générale et technologique, une véritable possibilité d'orientation et d'épanouissement pour les élèves.</i> C'est à la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de formation pour tous les jeunes.</p>
<p>1.3. Le SNES-FSU se situe donc résolument dans une perspective de démocratisation de l'Éducation et de la Formation. Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de qualification et également de culture permettant l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.</p>	<p>... pour tous les jeunes <i>accompagné des moyens nécessaires à sa mise en place et de permettre à tout élève de progresser à son rythme (droit au redoublement).</i></p>
<p><u>Fiche 2</u></p>	
<p>Cohérence du second degré</p>	
<p>2.1. Pour le SNES-FSU, le Second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement.</p>	<p>... et le raisonnement. <i>A ce titre, il importe que chaque établissement du second degré puisse proposer un choix diversifié d'enseignements.</i></p>

<p>2.2. Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire. À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés.</p>	<p>La liaison école-collège peut se faire lors prendre la forme de rencontres inter-degrés et doit se faire sur des temps banalisés.</p>
<p>2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation.</p>	<p>... comme des lieux de concertation. Le conseil école-collège dénature les caractéristiques de chaque degré avec des effets néfastes sur les conditions de travail des personnels. Le SNES-FSU demande sa suppression.</p>
<p>2.4. Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Second prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. Il s'agit d'amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d'une voie à l'autre. Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l'entrée dans le supérieur. Il doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l'accès aux études supérieures est une priorité. Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.</p>	<p>... de collège. Les passerelles qui concernent actuellement peu d'élèves et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter afin de permettre le passage d'une voie à l'autre.</p>
<p>Fiche 3</p>	

Structure collèges, lycées, formations supérieures, apprentissage	
Collège	
<p>3.1. Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui en démocratisant l'accès aux savoirs permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents.</p>	<p>Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel, <i>humain et financier (baisser les effectifs par classe, rendre possible le travail en classe dédoublée ou en co-intervention intégré dans les services)</i> qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. <i>La réforme 2016, en affaiblissant les disciplines et en imposant une interdisciplinarité mal pensée, ne résoudra pas les difficultés scolaires et les inégalités contre lesquelles elle prétend lutter.</i> Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents.</p>
Lycée	
<p>3.2. Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels enseignements d'exploration et des options.</p>	<p>...une formation de qualité. <i>A cet égard, le SNES-FSU demande qu'un véritable bilan de la réforme Chatel de 2010 soit effectué, en prenant en compte l'expertise des enseignants. Les dispositifs tels que l'AP ou les enseignements d'exploration, financés par la diminution d'horaires disciplinaires, doivent être réinterrogés. Plus généralement, il est indispensable de sortir de la marge d'autonomie donnée aux établissements et de revenir à un cadrage national des horaires disciplinaires qui permettent aux élèves un travail en effectifs allégés et non mélangés entre</i></p>

	<p><i>plusieurs filières.</i> Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels enseignements d'exploration et des options. <i>Aujourd'hui, du fait de l'augmentation importante des effectifs d'élèves de 3^{ème}, la découverte des enseignements d'exploration, argument de « vente » de la réforme Chatel, est réduite dans certaines académies à sa plus simple expression puisque les élèves ne peuvent choisir que dans l'offre de leur lycée de secteur. Les Bac technologiques sont les premiers touchés par cette limitation imposée uniquement par des critères de gestion des flux. L'Accompagnement personnalisé qui n'a de personnalisé que le nom doit être abandonné, car sans aucun cadrage, il constitue un « fourre-tout » dont les élèves ne comprennent pas le sens.</i></p>
<p>3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries.</p>	<p>3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. <i>Néanmoins, le SNES-FSU doit aussi développer une réflexion sur la refonte des séries, qui favorisent en l'état la discrimination scolaire, afin de permettre une orientation plus souple et plus égalitaire pour tous les élèves.</i> Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries.</p>
<p>3.4. Dans ce cadre se pose la question de l'avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans</p>	

<p>un futur proche leurs spécialités, d’avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s’effaceraient progressivement.</p> <p>Contre ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l’abandon de l’enseignement de sciences de gestion en Première au profit d’enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités.</p>	
<p>Classes préparatoires aux grandes écoles</p>	
<p>3.5. En CPGE, la carte de formation doit continuer à s’élaborer au niveau du ministère, les programmes et horaires doivent rester cadrés nationalement. La pression des rectorats sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe est un maximum.</p>	
<p>3.6. Les enseignants du post-bac ne doivent pas être écartés de l’élaboration des conventions lycées - universités prévues par la loi. Les échanges de service entre lycée et université doivent se faire sur la base du volontariat. L’informatique doit être reconnue comme discipline et enseignée par des enseignants spécifiques, avec un enseignement à horaire hebdomadaire sur toute l’année. Le ministère doit accélérer la création de postes d’informatique.</p>	
<p>3.7. Le développement des classes ATS nécessite des moyens dédiés et sans concurrence avec les CPGE en deux ans.</p>	
<p>Brevets de techniciens supérieurs</p>	

<p>3.8. Les BTS sont des diplômes marqueurs de qualification professionnelle. Ils permettent également à de plus en plus de jeunes de poursuivre des études en licences professionnelles ou en grandes écoles. De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente d'y poursuivre leurs études sous statut d'étudiant ou d'apprenti. Leur réussite est très faible, autour de 25 %.</p>	
<p>3.9. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pro en BTS. Ces dispositifs peuvent aller d'aides ponctuelles en première année de STS à une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif.</p>	
<p>Apprentissage</p>	
<p>3.10. Nos mandats sur le développement de l'apprentissage restent valides. Mais il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d'apprentissage. Le système d'heures gagées, comme pour la formation des adultes en GRETA, semble le plus adéquat.</p>	
<p>3.11. Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève,</p>	

<p>étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l'insertion professionnelle.</p>	<p>... permettant l'insertion professionnelle. <i>Les incitations récurrentes, dans certaines régions, à développer le pré-apprentissage augmentent nos craintes de voir écartés des jeunes encore soumis à l'obligation scolaire d'une réelle culture commune et d'une formation permettant l'adaptation aux évolutions des métiers et des technologies.</i></p>
<p>Fiche 4</p>	
<p>4.1. La formation initiale doit conduire à un diplôme garant d'une insertion professionnelle et sociale pour tous les jeunes.</p>	
<p>4.2. En termes de besoins économiques, mais également de demande sociale, la nécessité de développer la formation des citoyen-nes et des salarié-es au-delà de cette formation initiale est de plus en plus prégnante.</p>	<p>...de plus en plus prégnante. <i>Elle doit être, conformément au texte de 1971, un élément d'épanouissement personnel avec la liberté de choisir.</i></p>
<p>4.3. Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes, et ne doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale.</p>	<p>4.3. Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes. <i>La mise en concurrence des organismes publics avec des officines privées du fait de la mise en place par les régions de marchés publics se fait au détriment de la qualité des formations, de l'accès au diplôme. Elle ne doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale.</i></p>
<p>4.4. Pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification,</p>	

<p>l'Éducation nationale doit, en partenariat avec d'autres services publics, proposer des parcours de formation spécifiques leur permettant d'obtenir un diplôme ou un titre. Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), renouvelée, doit être réaffirmé, et ses moyens abondés.</p>	<p>... leur permettant de réinterroger leur projet professionnel, de réintégrer des formations diplômantes et d'obtenir un diplôme ou un titre. Le travail de prévention du décrochage et des abandons scolaires assuré par les équipes pluri-professionnelles de suivi doit être favorisé par des créations de postes significatives de CPE et de CO-Psy. Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), renouvelée, doit être réaffirmé, et ses moyens humains et financiers abondés.</p>
<p>4.5. Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, les structures publiques doivent être en mesure de proposer des formations leur permettant d'élever leur qualification professionnelle. En ce qui nous concerne, les GRETA sont la structure en capacité de relever ce défi.</p>	
<p>4.6. Les missions de la MLDS et des GRETA doivent être développées. Cela impose des moyens sous forme de titularisation et de recrutement de personnels, mais aussi la possibilité de partager des services entre formation initiale, insertion, formation continue et validation des acquis.</p>	<p>4.6. Les missions de la MLDS et des GRETA doivent être développées et pérennisées. Cela impose des moyens...</p>
<p>4.7. L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée.</p>	<p>...doit être développée dans le respect des champs de compétences, des publics et des missions dévolus aux personnels de l'Éducation nationale.</p>

Fiche 5	
Une école inclusive ?	
<p>5.1. Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... Cette catégorisation des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques, l'égale dignité des élèves devant se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire.</p>	<p>... la classe ordinaire. Mais l'inclusion ne doit pas être un objectif d'affichage et être le prétexte pour supprimer des places en établissements spécialisés qui intègrent des handicaps lourds demandant des prises en charge globale. L'inclusion à tout prix peut être vécue et ressentie comme une forme de maltraitance.</p>
<p>5.2. Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé...</p>	<p>Pour le SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. L'inclusion scolaire ne se décrète pas, elle se construit en tenant compte des besoins des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. S'agissant des élèves allophones en particulier, l'adaptation au collège ou au lycée ne relève pas seulement de l'apprentissage de la langue française, mais suppose un temps d'appropriation psychologique de la trajectoire migratoire et des repères des nouveaux contextes dans lesquels sont placés ces adolescents. Les élèves doivent pouvoir disposer de temps d'accueil suffisamment longs dans des dispositifs dotés d'heures et d'enseignants dédiés. La présence des psychologues de l'éducation nationale que sont les co-psy doit être renforcée dans les établissements pour favoriser, en lien avec les équipes, cette évolution. L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, ...</p>

<p>5.3. Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires, faute de quoi l'inclusion est un leurre.</p>	<p>Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires <i>en quantité et qualité suffisantes pour réellement permettre la réussite et l'épanouissement des élèves</i>, faute de quoi l'inclusion est un leurre. <i>Pour une inclusion réussie, une information des enseignants en amont est nécessaire.</i></p>
<p>5.4. Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions. Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité.</p>	<p>...sur les SEGPA restent d'actualité. <i>Toutefois sur le terrain, les pressions ou injonctions sont fortes pour expérimenter des dispositifs qui ressemblent traits pour traits aux dispositions que le SNES a fait retirer, pour regrouper les classes de 6ème et 5ème SEGPA d'une part et de 4ème et 3ème SEGPA d'autre part et pour limiter au maximum les orientations vers la SEGPA. Il faut s'y opposer et faire respecter les textes.</i></p>
<p>5.5. Une école inclusive se doit de proposer et développer des poursuites d'études pour l'ensemble des élèves, quel que soit leur parcours ; actuellement, ce n'est pas le cas pour nombre d'élèves sortant d'ULIS ou d'EREA. Développer des voies de formation qualifiante et diplômante pour toutes et tous est une nécessité.</p>	
<p>5.6. Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13).</p>	<p>5.6. Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13). <i>L'insuffisance des places en ULIS conduit à scolariser certains élèves en ne tenant pas compte de leurs besoins spécifiques et</i></p>

	<i>parfois sans aucun moyen (AVS) .</i>
	<i>5.7 Le SNES-FSU demande que les élèves d'ULIS soient comptabilisés dans les effectifs des classes dans lesquelles ils sont inclus.</i>
Fiche 6	
Hétérogénéité et différenciation-diversification	
6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées.	<i>...le plus souvent dans des classes chargées et sans temps de concertation inclus dans les services.</i>
6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires.	
6.3. Mettre en place une différenciation assignant des contenus et des objectifs différents aux élèves serait contre-productive. Cette logique libérale qui prône l'adaptation des finalités de formation pour chaque élève en fonction de « ses talents et de ses goûts » isole l'individu, le rendant seul responsable de sa réussite, de ses difficultés et échecs, et accroît les inégalités.	

<p>6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux.</p>	
<p><u>Fiche 7</u></p>	
<p>Contenus, programmes, pratiques</p>	
<p>7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 et que des repères annuels soient définis pour tous les programmes. De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).</p>	<p>... définis pour tous les programmes, <i>avec des grilles horaires nationales incluant les dédoublements pour assurer un même traitement des programmes dans les différents établissements.</i></p>
	<p>7.1. bis <i>L'initiative d'un projet de programme d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) témoigne d'une prise de conscience de l'importance de l'acquisition d'une culture informationnelle par tous les élèves. Mais le projet initial a été vidé de son sens, ne comprenant plus que des compétences procédurales pouvant être mises en œuvre dans toutes les disciplines. Pour le SNES-FSU, cette EMI doit d'abord être prise en charge par les professeur(e)s documentalistes, avec un horaire dédié, et son contenu doit être révisé en tenant compte des propositions émanant des collègues. Cela va bien entendu de pair avec le recrutement (cf. mandat de</i></p>

	<i>Reims).</i>
7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen doivent contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. Le livret citoyen présente des risques et ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative. Il est nécessaire d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.	
7.3. Les « éducations à... » peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépens de la réflexion. Il faut favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement la « bonne solution » ou le « bon comportement », en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique. Interdisciplinarité	
	<i>7.3 bis Le SNES-FSU s'oppose à l'influence grandissante du monde de l'entreprise dans les établissements scolaires. La loi de 2014 permet en effet aux entreprises locales des partenariats avec les lycées et depuis peu les collèges avec la création des EPA (Entreprendre Pour Apprendre), associations soutenues par le MEDEF. L'école n'a pas pour vocation de créer des mini-entreprises en son sein ni de formater les élèves à une idéologie libérale. Dans les lycées, la création des Fablabs procède de la même logique.</i>
7.4. Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la	

<p>réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe.</p>	<p>... à une pensée complexe. <i>De plus, les heures prises sur les horaires disciplinaires et l'absence de moyens de concertation ne permettront ni un travail interdisciplinaire de qualité ni d'améliorer la situation pour les élèves en difficulté.</i></p>
<p>7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants. Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI.</p>	<p>Elle demande une formation <i>en présentiel (et non à distance) des enseignants. Cette interdisciplinarité doit être fondée sur le volontariat.</i> Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI. <i>Les mandats du Congrès de Marseille quant à l'EIST conservent toute leur pertinence.</i></p>
<p>7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines. Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI.</p>	<p>...pris en charge par plusieurs disciplines, <i>y compris la documentation.</i></p>

<p>7.7. Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et utilisée comme discipline d'orientation. La culture technologique devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain, cette ambition impose de repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité.</p>	
	<p><i>7.8. Attaché à la liberté pédagogique, le SNES-FSU s'oppose à ce que la pédagogie de projets (modèle parmi d'autres) soit imposée dans le cadre de la réforme du collège 2016.</i></p>
<p>Fiche 8</p>	
<p>Evaluation</p>	
<p>8.1. Nos mandats sur l'évaluation des élèves dans la classe restent d'actualité (congrès de Marseille, fiche 7).</p>	
<p>8.2. Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire. En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie</p>	

<p>disciplinaire induite. Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides.</p>	<p>Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides. <i>Au DNB, la transformation des compétences en notes n'est pas satisfaisante. Le SNES-FSU déplore que le nouveau DNB soit toujours adossé au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</i></p>
<p>8.3. Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité. La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses notes supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement et casse la cohérence des enseignements. Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les épreuves dont il n'a pas conservé la note. Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes.</p>	
<p><u>Fiche 9</u></p>	
<p>9.1. Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique au lieu de saupoudrage et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...), expérimentations (collèges connectés, tablettes...).</p>	
<p>9.2. L'urgence est à une réflexion sur la formation informatique et numérique de toutes et tous, interrogeant les contenus et pratiques d'enseignement des</p>	

<p>disciplines au collège et dans les différentes séries du lycée, ainsi que les outils et équipements nécessaires à cette formation.</p>	<p>...nécessaires à cette formation. <i>La systématisation de l'outil informatique présentée comme la panacée n'est-elle pas un leurre, comme l'ont montré les dernières enquêtes internationales ?</i></p>
	<p><i>9.2 bis. Dans les collèges notamment, le déficit en lieux, équipements et maintenance informatiques dignes de ce nom est criant et scandaleux. Il faut prioritairement résoudre ce problème, en aucun cas réglé par une distribution médiatisée ici ou là de quelques tablettes. Le recours à des solutions privées pour la fourniture et la maintenance du matériel dégrade la situation et doit donc cesser. Il est nécessaire d'avoir des personnels dédiés affectés dans les établissements pour ce faire.</i></p>
<p>9.3. La formation initiale et continue des enseignants de toutes les disciplines doit intégrer l'informatique et le numérique, dans une approche en lien avec les sciences humaines, les mathématiques, la technologie.</p>	
<p>9.4. Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela transforme la conception de cette discipline scolaire. Ce n'est pas une solution. La question de la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique se pose, notamment pour les formations post-bac.</p>	
<p><u>Fiche 10</u></p>	
<p>Service public d'éducation et territoires</p>	

10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé.

La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNETCO, 2015.)

10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. ***Plus de dix ans déjà que les CIO se battent pour rester service public d'orientation de l'Éducation nationale ! Cette bataille conduite avec succès en 2003 contre la décentralisation initiée par le gouvernement Raffarin renait périodiquement avec les mêmes objectifs, conformes aux recommandations européennes : faire de l'orientation tout au long de la vie un instrument de régulation des politiques de formation professionnelle et d'emploi.***

L'actuel gouvernement a décidé la création d'un Service Public Régionalisé d'Orientation qui va tout à fait dans le même sens. Pour les Régions, Le SPRO est une étape supplémentaire pour la maîtrise de la chaîne orientation/formation/emploi. Désormais, toutes les mesures qui visent à développer les compétences des Régions en matière de développement économique et de formation professionnelle ont des conséquences directes sur l'orientation, et donc sur les CIO et leurs personnels. Ainsi, l'adoption du pacte de compétitivité, la loi sur la formation professionnelle, mais aussi au travers de la revue des missions de l'État, les menaces de transfert de nouvelles compétences de l'État sur les « grandes Régions », toutes ces dispositions remettent sur le devant de la scène la question de la place de l'orientation scolaire et du rôle des CIO. Une nouvelle bataille a permis que les CIO restent ancrés dans l'éducation nationale et ne fassent pas partie du SPRO. Et la création du corps des psychologues de l'EN est une étape de plus dans l'ancrage des CIO dans l'institution scolaire. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements...

<p>10.2. Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des indicateurs transparents. Les élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé pourraient bénéficier d'un « bonus à l'orientation » en lycée. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ?</p>	<p>... indicateurs transparents. <i>Ceci nécessite également un strict respect voire une extension des prérogatives de l'État face aux pouvoirs des collectivités territoriales et aux luttes politiques locales. La définition de la carte scolaire doit redevenir une compétence de l'État.</i></p>
<p>10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité.</p>	
<p>10.4. La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoisés, de façon à diversifier leur recrutement.</p>	
<p>10.5. Les classes de niveau et autres groupes de besoin ne favorisent pas la réussite des élèves les plus fragiles. Les critères de constitution des classes et des groupes doivent être réfléchis collectivement de façon à limiter la ségrégation intra-établissement.</p>	
<p>10.6. De nombreux établissements ruraux sont menacés de fermeture. Au regard de la réussite de leurs élèves, et des contraintes matérielles pour les familles, cela ne se justifie pas. Le SNES mènera avec la FSU une réflexion sur ces collèges et lycées, incluant les questions des équipements, de l'internat, des personnels et de l'offre publique face au développement du privé.</p>	
<p>10.7. Nos mandats sur les temps scolaires restent d'actualité, ainsi que ceux</p>	

sur les relations avec les parents.	
Fiche 11	
Education prioritaire	
11.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.	
11.2. La refondation de l'EP dont le but affiché est de diminuer les écarts de réussite entre les élèves des établissements classés et les autres ne marque pas de rupture définitive avec les dérives constatées dans les ECLAIR.	
11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés et partagés permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens, l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire.	..., une augmentation des moyens, une carte de formation riche , l'extension de la pondération,
Fiche 12	
Les personnels face aux prescriptions	

<p>12.1. Réforme du collège : à voir en congrès académiques et commission du congrès en fonction de l'actualité.</p>	<p>Réforme du collège : <i>Fondée sur des préjugés pédagogiques (ennui des élèves, autonomie des établissements, pédagogie de projet, enseignements soi-disant élitistes, interdisciplinarité de façade...), la réforme du collège a créé de nouvelles tensions au sein des équipes pédagogiques. Il est au contraire nécessaire de favoriser la mise en place de collectifs de travail permettant aux personnels d'échanger sur leurs pratiques entre pairs et sans prescriptions.</i> <i>Une bonne réforme ne peut se faire qu'avec une mise en place progressive, une adhésion des enseignants et des temps de concertation inclus dans le service. La surcharge de travail induite par la réforme du collège 2016 aura inmanquablement des conséquences sur la santé des personnels voués à une zombification massive.</i></p>
<p>n</p>	
<p>12.2. La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement. Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline.</p>	
<p>12.3. Les enquêtes menées par le SNES avec le concours de l'Institut de recherche de la FSU montrent que, face aux réformes qu'ils contestent (par exemple celles des séries technologiques, de la technologie en collège, des langues vivantes...), les enseignants conservent la volonté de faire leur métier malgré les injonctions irréalistes et parfois contradictoires qu'ils subissent. À</p>	

<p>cette fin, ils mettent à leur main les prescriptions et réformes, en modifiant les contenus et même les objectifs. Mais ils se sentent souvent seuls dans leur combat : le SNES-FSU doit se donner les moyens d'être une « chambre d'écho » de la résistance des collègues, en montrant qu'il ne s'agit pas de transgressions inavouables mais légitimes, en amplifiant encore d'avantage leurs revendications pour imposer les conditions qui permettront à chacun de faire un travail de qualité pour les jeunes et la satisfaction des personnels.</p>	
<p>12.4. Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains des services partagés voire des suppressions de poste. La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.</p>	<p>... langues vivantes : carte et diversification <i>qu'il faut préserver et étendre</i>, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.</p>
<p><u>Fiche 13</u></p>	
<p>Vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension</p>	

Les « éducation à »	
13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.	13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, sans réduire les heures de cours , notamment par des mises en situation et en responsabilité...
13.2. Alors que les CPE sont censés être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus spécifiques peuvent être développées.	13.2. Alors que les CPE sont censés être associés peuvent être associés sur la base du volontariat à l'EMC...
Vie lycéenne et collégienne	
13.3. L'acte II de la vie lycéenne initié en 2013 a montré les limites de dispositifs qui ne trouvent que trop peu d'expression dans la vie des établissements. Le renouvellement de la participation des lycéens reste un enjeu. Des temps et espaces dédiés sont à concrétiser.	
13.4. Pour mieux prendre en compte la parole des lycéens, il faut leur donner des marges de manœuvre, notamment un budget spécifique. Les fonds lycéens n'y répondent pas.	
13.5. Associer les lycéens aux questions pédagogiques comme le prévoient les textes (aide, travail personnel, orientation) implique d'autres moyens et des CVL plénières plus souvent réunis.	

<p>13.6. Le conseil de la vie collégienne ne peut se calquer sur le CVL actuel tant la lourdeur de l'instance et ses freins sont des obstacles à son efficacité. Une concertation avec les autres acteurs du collège (personnels et parents), des systèmes de représentation plus souples et plus impliquants pour les collégiens sont à expérimenter.</p>	
<p>Services en ligne</p>	
<p>13.7. Des services dématérialisés existent déjà ou leur généralisation est prévue (absences, livrets scolaires, punitions et sanctions...). Préjugant d'une information facilitée pour les familles, les obstacles sont peu interrogés : fracture numérique touchant les plus éloignées de l'école, immédiateté qui ne fait pas toujours sens et, pour les majeurs, contrôle instantané qui interroge leur autonomie légale... Ces services peuvent aussi représenter une forte pression sur les personnels et un contrôle de leur activité. Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé. Les équipes doivent pouvoir choisir les modalités d'accès et les textes être suffisamment protecteurs pour les personnels comme pour les élèves et leurs familles.</p>	
<p>Animation et vie scolaire</p>	
<p>13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d'ampleurs à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire. La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation nationale n'est pas une réponse pérenne. L'implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l'animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu'en dehors de toute substitution à des fonctions déjà existantes.</p>	<p>13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d'ampleurs à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire. Recruter des personnels de vie scolaire est donc nécessaire (CPE, étudiants-surveillants). La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation nationale n'est pas une réponse pérenne.</p>

Fiche 14	
La psychologie dans l'éducation et l'orientation	
	<p><i>Il aura fallu près de 30 ans pour que le Ministère de l'Education Nationale accepte enfin de créer un corps de psychologues « de la maternelle à l'université ». Ce nouveau corps regroupera, sans les confondre, les actuels psychologues scolaires qui font partie des RASED et exerçant dans les écoles, les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs, nommés dans les CIO qui interviennent dans les collèges, lycées et dans l'enseignement supérieur.</i></p>
<p>14.1. Les nouveaux dispositifs sont souvent en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet d'avenir.</p>	
<p>14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques. Pour que ce parcours ait un avenir et débouche sur le développement de l'esprit critique, l'enrichissement des représentations sur le travail réel, la culture, il faut un volume horaire dédié en sus des horaires actuels, du temps de concertation, et le respect de la liberté des équipes.</p>	<p>14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins <i>grâce à l'intervention du SNES-FSU</i> des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques.</p> <p><i>...et le respect de la liberté des équipes. Pour que ce parcours soit une véritable ouverture culturelle, il doit partir des questionnements des élèves et être en lien avec les disciplines. Le parcours doit être une découverte du travail, des métiers, il doit développer l'esprit critique des élèves et ne pas être réduit à une découverte de l'économie de marché et plus largement de l'économie libérale. Le parcours doit prendre en compte le développement psychologique social et cognitif de l'élève et faire</i></p>

	<p><i>appel aux analyses du travail que les COPSYS peuvent apporter. Les contenus du parcours avenir constituent un enjeu important pour que les élèves puissent découvrir le monde du travail et qu'il ne soit pas une instrumentalisation de l'orientation ou un vecteur des théories adéquationnistes entre les formations et le marché du travail. Le parcours avenir est pris en charge par les COPSYS.</i></p>
<p>14.3. Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-bac). Les nouvelles contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études.</p>	<p>14.3. Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-bac). Les nouvelles contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. <i>La réponse du MEN aux conditions de rentrée très difficiles à l'université a été de renforcer la logique gestionnaire de l'orientation post bac . Le système APB devient clairement un instrument de gestion de flux notamment en affichant de façon systématique pour chaque choix de licence, le taux de réussite nationale. Ce type d'information simpliste et non retravaillée avec un jeune peut fortement influencer un choix et renforcer les représentations négatives des formations universitaires. L'obligation pour les filières PACES, STAPS, Psychologie et Droit d'émettre des sous vœux pour l'ensemble des lieux de formation d'une zone (académie ou Comue) est l'autre moyen d'organiser le flux des étudiants.</i> L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études. <i>La création de</i></p>

	<p><i>CIO dédié à l'enseignement supérieur dans toutes les grandes villes universitaires est une urgence. Actuellement seul le CIO de l'enseignement supérieur de Paris subsiste ce qui ne peut que renforcer les inégalités entre les territoires et les catégories sociales.</i></p>
<p>14.4. La création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement.</p>	<p><i>14.4. Depuis le 1^{er} Janvier 2015, la région doit mettre en place, en lien avec l'État les nouvelles dispositions sur le décrochage prévues par le décret interministériel du 5 Décembre. La lutte contre le décrochage scolaire et la création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. Ce décret prévoit l'obligation d'accueillir les jeunes dans un délai de 15 jours, assurer un entretien et un bilan, formaliser un projet et suivre la réalisation de celui-ci. Il faut différencier le premier accueil et la prise en charge afin que les structures reçoivent leurs publics « cibles » ou prioritaires. Compte tenu de l'estimation du nombre de jeunes concernés par ce dispositif (50 000 selon les chiffres du ministère), il faut définir précisément les rôles de chacun. Les COPsy ne sauraient se voir mobilisés au-delà des plus jeunes (16/18ans par exemple, -ou sortis de l'école depuis moins d'une année), afin de ne pas se voir détournés de leurs missions prioritaires au sein de l'école. La question des moyens se pose également, il faudrait créer quelques centaines de postes de conseillers d'orientation-psychologues pour répondre aux exigences de ce décret. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les</i></p>

	<p>DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi, PSAD - plateforme de suivi et d'appui au décrochage scolaire) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement.</p>
<p>14.5. La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. Le droit « au temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies permettant ainsi des réorientations de parcours. Le Dernier mot aux parents a pu montrer l'importance de la place des CO-Psy et des CIO comme médiateurs.</p>	<p><i>...comme médiateurs. Mais les expérimentations ont aussi montré combien ces dispositions demandaient de temps pour l'accompagnement personnalisé des familles et des élèves. Il doit en être tenu compte dans les recrutements de psychologues du second degré (copsy), afin que les effectifs à prendre en charge soient sensiblement allégés. (Rappel du mandat : 600 élèves par co-psy).</i></p>
	<p>14.6 Les CIO services de l'éducation nationale</p> <p><i>Les CIO, au nombre de 500, sont financés actuellement par moitié par l'État et par les départements pour l'autre moitié. Depuis 2010, les départements se désengagent progressivement du financement des CIO, s'appuyant sur la baisse des dotations de l'État et plus récemment sur la perte de la clause de compétence générale des départements. Face à ce désengagement, le ministère a défini une carte cible constituée de 373 CIO qu'il continuera de financer. Cela signifie, que si tous les départements décidaient de ne plus financer, le réseau des CIO serait réduit de plus d'un tiers. Il s'agirait d'une réduction drastique de services publics de</i></p>

	<p><i>proximité, qui pénaliserait les élèves et les familles les plus fragiles, ainsi que les publics qui ne peuvent pas être reçus en établissement scolaire (élèves nouvellement arrivés en France, décrocheurs...). Cette carte cible va à l'encontre des discours du MEN et des Rectorats qui placent l'orientation comme une priorité ; elle ne permet pas aux CIO d'assurer leurs missions sur l'ensemble du territoire et laissera le champ aux officines privées, renforçant ainsi les inégalités.</i></p> <p><i>Le SNES demande une reprise progressive des 137 CIO restants afin de préserver le réseau national des CIO, déjà insuffisant pour couvrir l'ensemble du territoire.</i></p>
<p>Définition des sigles et acronymes utilisés dans ce document</p>	
<p><u>Thème 1</u></p>	
<p>AP : Accompagnement Personnalisé ATS : Adaptation technicien supérieur BTS : Brevet de technicien supérieur CFA : Centre de formation d'apprentis CNESCO : Conseil national d'évaluation du système scolaire CPE : Conseiller principal d'éducation CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles CVL : Conseil des délégués pour la vie lycéenne DCIO : Directeur de centre d'information et d'orientation DHG : Dotation horaire globale ÉCLAIR : École, collège, lycée innovation, ambition réussite EFTLV : Éducation et formation tout au long de la vie EMC : Enseignement moral et civique EMI : Éducation aux médias et à l'information EP : éducation prioritaire EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires EREA : Établissements régionaux d'enseignement adapté</p>	

<p>GRETA : Groupement d'établissements publics d'enseignement ICN : Informatique et création numérique IDD : Itinéraires de découverte ISN : Informatique et sciences du numérique PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire REP : Réseau d'éducation prioritaire SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté STS : Section de technicien supérieur TMD : Technique de la musique et de la danse</p>	
	<p><i>Texte adopté à l'unanimité des 45 votants</i></p>